

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE
L'ARMÉE DE TERRE : *bureau études générales.*

**CIRCULAIRE N° 160015/DEF/DPMAT/EG/S/
OFF relative au recrutement semi-direct des
sous-officiers en 2007.**

Du 24 mai 2006.

NOR D E F T 0 6 5 1 0 5 9 C

Références :

Instruction 954/DEF/EMAT/BPRH/EG/SOdu 05
mai 2003 (BOC, p. 4120 ; BOEM 771) modi-
fiée.

Instruction 1190/DEF/PMAT/EG/B du 16 sep-
tembre 2002 (BOC, p. 7044 ; BOEM 313)
modifiée.

Instruction 2000/DEF/PMAT/EG/B du 26 avril
2002 (BOC, p. 3285 ; BOEM 311-2).

Instruction 13000/DEF/PMAT/EG/MDR du 09
février 2004 (BOC, p. 1511 ; BOEM 314).

Pièces jointes :

Sept annexes.

Texte abrogé :

Circulaire 160011/DEF/PMAT/EG/S/OFF du 13
juin 2005 (BOC, p. 4204 ; BOEM 311-0).

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PA,
2006, texte 56.

La présente circulaire fixe les modalités de sélection et de formation des soldats, caporaux et caporaux-chefs sous contrat, candidats au recrutement semi-direct des sous-officiers en 2007.

Le recrutement d'origine semi-direct représente près de la moitié du recrutement annuel des sous-officiers. Il est au cœur du dispositif de sélection et de promotion interne constitutif de la cohésion de l'armée de terre.

À ce double titre, il réclame l'attention particulière des commandants de formation, responsables de la sélection et de la préparation morale, technique et physique de leurs candidats.

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Le recrutement semi-direct des sous-officiers est ouvert sans condition d'âge aux soldats, caporaux et caporaux-chefs sous contrat, remplissant les conditions générales fixées en annexe I.

Les candidats servant hors métropole (Allemagne exceptée), ne peuvent être retenus que si leur rapatriement

est prévu à une date antérieure à celle du début du stage de formation. Ils sont prioritairement inscrits pour le dernier stage de l'année et rejoignent au préalable leur organisme d'affectation en métropole en vue d'y occuper un poste de sous-officier.

2. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.

Le dossier de candidature comprend :

2.1. Une demande du candidat établie sur un état de renseignements (imprimé n°314/18), avec la mention : « Demande son admission au stage de formation en 2007 au titre du recrutement semi-direct des sous-officiers ». La mention des sessions pour lesquelles le candidat n'est pas disponible pour cause d'engagement opérationnel planifié est obligatoire.

Remarque. Le tableau II sera renseigné conformément au modèle en annexe III, point 1 de la présente circulaire.

2.2. Une copie de la dernière feuille de notes (imprimé n°313/5) (cf. texte de 2e référence), la période de notation considérée allant du 1er février 2005 au 31 janvier 2006 (voir précisions en annexe I).

2.3. Une copie, certifiée par le chef de corps, de la fiche résultats du contrôle obligatoire de la valeur et de l'aptitude physique individuelle (COVAPI) relative à la période de notation considérée au point précédent. Ce document doit mentionner obligatoirement le résultat de l'épreuve de natation⁽¹⁾.

2.4. Un relevé des récompenses et punitions (sauf les tours de consignes et jours d'arrêt, quels que soient les motifs utilisés, dont la partie sans sursis est inférieure à vingt jours).

2.5. Une copie du brevet de conduite militaire véhicule léger (VL) et de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

2.6. Une copie du brevet militaire professionnel élémentaire (BMPE), ou du certificat militaire élémentaire (CME) et du certificat technique élémentaire (CTE) avec mention obtenue.

Les candidats pourront formuler un choix dans des domaines et filières différents de ceux dont ils détiennent le BMPE ou le CTE, sous réserve de détenir les qualités requises (cf. annexe V). Les domaines recensés dans cette annexe sont ceux ouverts pour 2007. Dans ce cas, joindre les autres CTE et BMPE éventuel-

(1) L'échec à l'épreuve de natation (25 m) lors du contrôle à l'arrivée à l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) entraînera la radiation du stage.

lement détenus ; ou encore une copie des diplômes civils détenus.

2.7. Une copie du diplôme civil scolaire le plus élevé détenu par le candidat.

3. ÉTABLISSEMENT ET ACHEMINEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

3.1. Établissement des dossiers.

Le chef de corps (ou autorité assimilée) :

— apprécie les candidatures en fonction du niveau scolaire, de la notation et des qualités intrinsèques des candidats ;

— exprime son avis en utilisant l'une des mentions d'appui suivantes : à inscrire en priorité (IP), à inscrire (IN), à inscrire si possible (IS) ;

— classe les candidats par domaine de spécialités ⁽²⁾ et nature de filière, voire option le cas échéant. Si le candidat est volontaire pour plusieurs domaines, il sera classé pour chacun de ces domaines ;

— récapitule le classement des candidats par domaine de spécialités et nature de filière (voire option le cas échéant), selon le modèle de liste donné en annexe III, point 2.

Compte tenu du faible nombre de places ouvertes dans certains domaines et du nombre élevé de candidatures reçues, les candidats doivent formuler plusieurs choix (trois au maximum) dans un ou des domaines différents de celui de leur premier choix, dont la liste figure en annexe V. Ils doivent, pour être candidats dans ce(s) nouveau(x) domaine(s), satisfaire aux conditions énoncées dans cette même annexe.

3.2. Acheminement des dossiers.

Les formations envoient par courrier à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (DPMAT), pour le 19 octobre 2006, la totalité des dossiers individuels de leurs candidats avec copie du bordereau d'envoi à la région terre (RT). Ces dossiers sont adressés au bureau de gestion demandé en priorité 1 par le candidat.

Le cas échéant, au vu de circonstances particulières (candidature tardive, aptitude médicale rétablie...) exposées au gestionnaire, certains dossiers pourront être adressés après cette date.

3.3. Les bureaux destinataires étudient les dossiers de candidature et préparent la sélection des candidats.

4. DÉSIGNATION DES CANDIDATS.

(2) Spécialité dans laquelle le candidat passera son certificat technique du 1er degré (CT1).

Les candidats sont sélectionnés lors d'une commission qui se tient à la DPMAT en novembre 2006. Cette commission statue sur le recrutement de l'année.

À la suite de cette commission, le bureau coordination des carrières et de la mobilité (BCM) diffuse sous forme de message deux listes aux RT et aux formations :

— une liste nominative qui désigne les candidats et les suppléants retenus pour la totalité des stages de l'année 2007 ; elle est établie dans l'ordre des spécialités et par ordre alphabétique à l'intérieur de ces spécialités ;

— une liste nominative des candidats non retenus.

Un mois avant chaque session, la DPMAT adresse aux RT et aux formations les décisions d'admission en formation (DAF) des candidats désignés.

Si le nombre et la qualité des dossiers ne suffisaient pas, un deuxième appel à candidature serait lancé en janvier 2007 et une deuxième commission serait tenue. Le BCM diffuserait alors aux RT et aux formations la liste des candidats retenus et des suppléants pour les dernières sessions de l'année.

5. FORMATION.

La formation se déroule en deux phases.

5.1. Formation générale à l'école nationale des sous-officiers d'active.

Cette première phase de la formation a lieu à l'ENSOA, au cours de quatre stages ayant lieu à Saint Maixent, respectivement :

- 245e promotion du 8 janvier au 29 mars 2007,
- 248e promotion du 2 mai au 24 juillet 2007,
- 249e promotion du 2 juillet au 18 octobre 2007,
- 252e promotion du 5 novembre 2007 au 31 janvier 2008.

Elle donne lieu à la délivrance du certificat militaire du 1er degré (CM1), sous réserve de réussite à l'examen final.

5.2. Formation de spécialité.

Pour cette deuxième phase, les candidats sont désignés par les sections de mise en formation des bureaux de gestion de la DPMAT en fonction des dates fixées par le calendrier des actions de formation.

6. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES.

Les stagiaires sont détachés à l'ENSOA pour la durée du stage de formation générale. Un dossier administratif réduit, dont la composition figure en annexe VI, est

adressé par les formations à l'ENSOA pour le 15 du mois qui précède le début du stage.

7. NOMINATION AU GRADE DE SERGENT.

Les dates d'attribution du CM1 et de nomination au grade de sergent seront communiquées par la DPMAT lors de la diffusion du plan de recrutement (PR) 2007.

À l'issue du stage, le commandement de la formation de l'armée de terre (CoFAT) adressera au bureau coordination administrative (COAD) de la DPMAT, pour les candidats ayant réussi le stage, le projet de décision de nomination au grade de sergent [copie aux directions de personnel concernées (bureaux de gestion pour la DPMAT), au BCM section sous-officiers, et aux commandants de RT].

8. LIEN EN SERVICE.

La nomination au grade de sergent d'active entraînera la signature d'un premier contrat de sous-officier, de cinq ans, à compter de la date de nomination, par prorogation ou renouvellement du contrat d'engagé volontaire de l'armée de terre en cours, selon les modalités définies par l'instruction citée en 3^e référence.

9. POINTS PARTICULIERS.

Il est demandé d'apporter à la préparation, à la sélection des candidats et au contrôle des conditions de candidature (cf. annexe I) une attention toute particulière afin que les éliminations lors du stage de formation demeurent exceptionnelles. Il est de la responsabilité des commandants de formation de réactualiser les connaissances militaires des candidats et de les préparer physiquement, notamment au parcours d'obstacles.

À l'arrivée à l'ENSOA, les futurs sous-officiers recrutés devront être aptes physiquement à suivre la totalité de la formation dispensée par l'école. Leur aptitude physique fera l'objet d'un contrôle par l'école, dans les premiers jours du stage. Elle devra correspondre à l'aptitude minimum requise lors de la constitution du dossier.

À l'issue du stage de formation à l'ENSOA, les sous-officiers nouvellement promus sont renvoyés dans leur régiment d'origine. Ils peuvent être inclus dans l'étude du plan annuel de mutation (PAM) suivant, sans toutefois que la mutation ait un caractère prioritaire ou systématique.

Trois objectifs sont définis :

- atteindre les effectifs nécessaires à la construction de la pyramide des sous-officiers sur les plans qualitatif et quantitatif pour chacune des filières,
- mettre en cohérence orientation et recrutement semi-direct,

— réaliser les effectifs décrits dans les documents uniques d'organisation (DUO) dans chaque régiment.

Il est nécessaire de souligner que pour les recrutements 2005 et 2006, le nombre de candidats n'a pas été suffisant.

Pour cela, l'attention des chefs de corps est attirée sur la nécessité d'inciter au recrutement semi-direct, qui peut être assorti sur volontariat d'un changement de filière et/ou d'une mutation au PAM suivant. En particulier pour les filières déjà excédentaires (cf. annexe IV, point 3), il est impératif que les candidats se prononcent pour une deuxième filière. La DPMAT pourra contacter, via les directions des ressources humaines (DRH), des candidats non retenus dans leur filière d'origine pour leur proposer un changement de filière et/ou une mutation au prochain PAM.

10. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n°160011/DEF/PMAT/EG/S/OFF du 13 juin 2005 relative au recrutement semi-direct des sous-officiers en 2006, est abrogée.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le général, directeur adjoint,

Jean-Pierre GUILLERMIN.

ANNEXE I.

CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Être volontaire, sans condition d'âge.

Être du grade de soldat, caporal ou caporal-chef.

Avoir un niveau de notation minimal de 6, pour la période de notation du 1er février 2005 au 31 janvier 2006. Toutefois, les intéressés ne remplissant pas encore la condition de notation 6 pour la période du 1er février 2005 au 31 janvier 2006 mais susceptibles de la remplir pour la période du 1er février 2006 au 31 janvier 2007 peuvent être candidats pour les stages prévus en 2007. Il est dans ce cas demandé d'adresser un projet de notation pour la période du 1er février 2006 au 31 janvier 2007, sous réserve de confirmation du niveau de notation définitif. Les intéressés ne peuvent dans ce cas être retenus pour suivre le premier stage.

Être dans la 3e, 4e, 5e, 6e, 7e année de service, durée appréciée au 31 décembre 2006 (être entré en service entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2004).

N'avoir encouru aucune punition d'arrêts d'un taux égal ou supérieur à vingt jours sans sursis depuis le 1er janvier 2006.

Posséder au minimum le brevet des collèges (BEPC) ou le certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Être titulaire, au 1er janvier 2007, du brevet de conduite militaire véhicule léger (VL) et du BMPE ou du CME et d'un CTE : les candidats pourront formuler un choix dans des domaines et filières différents de ceux dont ils détiennent le CTE. Les candidats volontaires pour un recrutement dans une autre spécialité que celle dont ils détiennent le CTE, doivent remplir les conditions figurant en annexe V. Les domaines figurant dans cette annexe sont ceux ouverts pour 2007.

Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

Pouvoir justifier d'un niveau sportif seuil, consistant à être classé au minimum " moyen " à chacune des épreuves de la fiche récapitulative du COVAPI (à l'exclusion des épreuves décentralisées au niveau des corps ou des services). Les épreuves auront été effectuées entre le 1er septembre 2005 et le 31 mars 2006.

D'éventuelles dérogations à ces conditions pourront être étudiées par la DPMAT, notamment :

- les aides-soignants reçus au concours d'entrée à l'école du personnel paramédical des armées après sept ans de service ;
- les engagés volontaires de l'armée de terre n'ayant pu être recrutés lorsqu'ils remplissaient les conditions d'ancienneté de service pour raison médicale, notamment s'il s'agit de blessures liées au service ;
- les cas particuliers d'engagés volontaires de l'armée de terre de moins de dix ans de service au 31 décembre 2007, dont la manière de servir est excellente.

ANNEXE II.

PROCÉDURE D'ÉCHANGE DE DONNÉES.

La sélection des candidats repose initialement sur le suivi de la base de données individu (BDI), qui relie chaque RT à la DPMAT.

Capitale, la mise à jour de la BDI par les RT s'opère grâce aux renseignements fournis par les formations, responsables du suivi des données concernant la population des engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT) orientés « potentiel sous-officier avéré » qui ont confirmé leur volontariat pour ce recrutement.

Chronologie des actions :

Avant fin octobre 2006, les commandements de région terre, section de gestion (CRT/GEST) sont chargés de la mise à jour de la BDI. Cette mise à jour doit permettre à la DPMAT de cerner dans les formations, pour la totalité de l'année 2007, la population orientée « potentiel sous-officier avéré » qui remplit toutes les conditions du recrutement.

Le 1er novembre 2006, la DPMAT/BCM procède à une extraction de ce fichier et étudie la validité des candidatures exprimées.

Après le 1er novembre 2006 et durant l'exercice du recrutement 2007, les formations rendent systématiquement compte de toute modification du contenu de ce fichier, et des compléments éventuels à y apporter. Ces comptes-rendus sont adressés aux RT, selon la procédure en vigueur.

ANNEXE IV.

RÉPARTITION DES PLACES OFFERTES.

1. RÉPARTITION DES PLACES OFFERTES PAR DOMAINES DE SPÉCIALITÉS ET NATURES DE FILIÈRE POUR L'ANNÉE 2007.

Bureau de gestion.	Domaine.	Nature de filière.	Total cible.	
ADRH.	ADM.	Administration (AES).	27	
		Restauration, hôtellerie, loisirs (RHL).	13	
		Gestion des approvisionnements (GAP).	10	
		Électromécanicien frigoriste (EMF).	5	
			Total ADM.	55
	PBF.	Comptabilité (CPT).	8	
			Total PBF.	8
	GRH.	Administration des personnels (ADP).	45	
			Total GRH.	45
	MUS.	Musique (MUS).	5	
			Total MUS.	5
			Total ADRH.	113

Bureau de gestion.	Domaine.	Nature de filière.	Total cible.
Appuis.	AER.	Spécialiste sécurité incendie (SSI).	2
		Reconnaissance balisage (BAL).	2
	Total AER.		4
	DSA.	SAMP HAWK (SAM).	2
		SACP ROLAND SATCP MISTRAL (SAC).	12
	Total DSA		14
	FDP.	Canon option blindé mortier (CAN).	13
		Canon option tracté mortier (CAN).	9
		Lance roquettes multiples ATLAS (LRM).	4
		Radars d'acquisition option COBRA (RAD).	1
		Radars acquisition option OBS (RAD).	13
	Total FDP		40
	NBC.	Défense NBC (NBC).	7
	Total NBC.		7
	SEC.	Sécurité	6
Total SEC.		6	
GEN.	Combat du génie (CGE).	28	
	Bureau d'études de travaux publics (BTP).	1	
	Eau électromécanique (EEA).	9	
	Engins de travaux publics (TPI).	5	
	Bâtiment Infrastructure Opérationnelle (BIO).	15	
	Total GEN.		58
Total APPUIS.		129	

Bureau de gestion.	Domaine.	Nature de filière.	Total cible.
CDRE	RGE.	Interception localisation brouillage (ILB).	2
		Linguiste option arabe (LIN).	6
		Analyste décodeur option analyste (ANA).	2
		Analyste décodeur option décodeur (ANA).	0
		Recherche par imagerie (RIM).	1
		Recherche aéroportée option rens. langues (RAE).	4
		Recherche aéroportée option act. spéciales (RAE).	5
		Recherche aéroportée option rens. / trans. (RAE).	4
		Géographie option terrain (GEO).	2
		Géographie option reprographie tirage (GEO).	1
		Drones option lancement récup CL289 (DRO).	1
		Reconditionnement CL 289 (DRO).	1
		Recherche blindée (ECL).	6
	Total RGE.		35
	SIC.	Emploi systèmes et réseau info (SRI).	20
		Emploi systèmes télécom (ESC).	10
		Emploi réseaux mobiles (ERM).	50
		Emploi du réseau de zone (ERZ).	55
	Total SIC.		135
	Total CDRE.		170

Bureau de gestion.	Domaine.	Nature de filière.	Total cible.	
Mêlée.	BLD.	Systèmes d'armes LECLERC (CHR).	17	
		AMX 10 RC (RCN).	7	
		ERC 90 (RCN).	13	
	Total BLD.			<i>37</i>
	INF.	CBTVCI AMX 10 (CBT).	80	
		CBTEBR VAB (CBT).	50	
		AC moyenne portée (AMC).	18	
		AC longue portée (AMC).	7	
		Cynotechnie (CYN).	14	
	Total INF.			<i>169</i>
	EPS.	Moniteur d'EPS (EPS).	16	
		Équitation (EQI).	1	
	Total EPS.			<i>17</i>
	Total MÊLÉE.			223

Bureau de gestion.	Domaine.	Nature de filière.	Total cible.
Soutien.	MAI.	Armement (ARM).	5
		Avionique des aéronefs (AVI).	2
		Cellule et motorisation des aéronefs (CMA).	5
		Détection électromagnétique (DEM).	2
		Gestion des matériels et approvisionnements (GMA).	30
		Mobilité terrestre (MOT).	60
		Optro-électronique systèmes anti-chars et NBC (OPT).	4
		Matériels de parachutage et largage (PAR).	2
		Pyrotechnie (PYR).	7
		Maintenance systèmes info. com. NTI2 (TNU).	2
		Structure des aéronefs (STA).	2
		Maintenance systèmes info. com. NTI1 (TLC).	5
		Tourelles et conduite de tir (TOU).	6
	Total MAI.		<i>132</i>
	MVT.	Régulation des ravitaillements (REG).	37
		Appui-mouvement (APP).	14
		Livraison par air (LAE).	3
Transbordement maritime (TBM).		4	
Instruction élémentaire de conduite (IEC).		5	
Total MVT.		63	
Total SOUTIEN.		195	
DCSSA.	SAN.	Spécialiste paramédical (HOS).	25
		Secrétaire administratif (ASA).	40
		Technicien matériel de santé (TMS).	1
Total SANTE.		66	
Total.		896	

2. RÉPARTITION DES PLACES OFFERTES PAR DOMAINES DE SPÉCIALITÉ ET PAR STAGE.

Bureau de gestion.	Domaine	245e promotion.	248e promotion.	249e promotion.	252e promotion.	Total.
CDRE.	RGE.	12	7	6	10	35
	SIC.	55	25	20	35	135
Mêlée.	BLD.	12	8	6	11	37
	INF.	57	25	33	54	169
	EPS.	11	/	/	6	17
Appuis.	AER.	1	1	1	1	4
	DSA.	6	2	/	6	14
	FDP.	20	2	2	16	40
	NBC.	5	/	2	/	7
	GEN.	26	10	7	15	58
	SEC.	2	/	/	4	6
Soutien.	MAI.	56	22	28	26	132
	MVT.	14	19	25	5	63
ADRH.	ADM.	/	21	34	/	55
	GRH.	10	/	20	15	45
	PBF.	/	/	8	/	8
	MUS.	/	5	/	/	5
DCSSA.	SAN.	21	45	/	/	66
Total						
		308	192	192	204	896

3. LISTE PRÉCISANT LE NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS ET RETENUS PAR FILIÈRE POUR RÉALISER LE PLAN DE RECRUTEMENT 2006.

Donnée pour information, cette liste permet aux chefs de corps de sensibiliser leurs candidats et à les inciter, le cas échéant, à faire acte de candidature dans des filières déficitaires (id est celles dont le taux de dossiers retenus est proche de 100 p. 100).

Domaine.	Nature de filière.	Dossiers reçus.	Plan de recrutement 2006.	Taux (%).
ADM.	Administration (AES).	149	16	11
	Restauration hôtellerie loisirs (RHL).	61	11	18
	Gestion des approvisionnements (GAP).	23	16	70
	Électromécanicien frigoriste (EMF).	18	4	22
Total ADM.		251	47	19
PBF.	Comptabilité (CPT).	17	5	29
Total PBF.		17	5	29
GRH.	Administration des personnels (ADP).	117	32	27
Total GRH.		117	32	27
MUS.	Musique.	6	5	83
Total MUS.		6	5	83
AER.	Spécialiste sécurité incendie (SIS).	7	3	43
	Reconnaissance balisage (BAL).	2	2	100
Total AER.		9	5	56
DSA.	SAMP HAWK (SAM).	3	3	100
	SACP ROLAND SATCP MISTRAL (SAC).	15	15	100
Total DSA.		18	18	100
FDP.	Canon option blindé mortier (CAN).	17	16	94
	Canon option tracté mortier (CAN).	7	6	86
	Lance roquettes multiples ATLAS (LRM).	5	4	80
	Radars d'acquisition option COBRA (RAD).	1	1	100
	Radars acquisition option OBS (RAD).	15	8	53
Total FDP.		45	35	78
NBC.	Défense NBC (NBC).	8	7	88
Total NBC.		8	7	88
SEC.	Sécurité civile (FPS).	18	8	44
Total SEC.		18	8	44

Domaine.	Nature de filière.	Dossiers reçus.	Plan de recrutement 2006.	Taux (%).
GEN.	Combat du génie (CGE).	47	40	85
	Eau électromécanique (EEA).	1	7	100
	TPIA, option engins de travaux publics.	10	5	50
	Bâtiment infrastructure opérationnelle (BIO).	26	12	46
	BETP (BTP).	1	1	100
Total GEN.		85	65	76
RGE.	Interception localisation brouillage (ILB).	6	1	17
	Linguiste option arabe (LIN).	9	2	22
	Analyste (ANA).	2	2	100
	Recherche par imagerie (RIM).	1	0	0
	Recherche aéroportée option rens. langues (RAE).	4	6	100
	Recherche humaine option act. spéciales (RAE).	6	7	100
	Recherche aéroportée option rens. / trans. (RAE).	3	6	100
	Géographie option terrain (GEO).	7	0	0
	Géographie option reprographie tirage (GEO).	4	1	25
	Drones option lancement récup CL289 (DRO).	1	1	100
	Reconditionnement CL 289 (DRO).	1	1	100
	Recherche blindée (ECL).	17	6	35
Total RGE.		61	33	54
SIC.	Emploi systèmes et réseau info (SRI).	45	14	31
	Emploi systèmes télécom (ESC).	17	10	59
	Emploi réseaux mobiles (ERM).	100	50	50
	Emploi du réseau de zone (ERZ).	67	43	64
Total SIC.		229	117	51
BLD.	Systèmes d'armes LECLERC (CHR).	17	16	94
	AMX 10 RC (RCN).	23	13	57
	ERC 90 (RCN).	11	7	64

Domaine.	Nature de filière.	Dossiers reçus.	Plan de recrutement 2006.	Taux (%).
Total BLD.		51	36	71
INF.	Combat AMX 10 (CBT).	56	53	95
	Combat VAB (CBT).	113	73	65
	AC moyenne portée (AMC).	15	16	100
	AC longue portée (AMC).	1	4	100
	Cynotechnie (CYN).	16	5	31
Total INF.		201	151	75
EPS.	Moniteur d'EPS (EPS).	20	17	85
	Équitation (EQI).	1	1	100
Total EPS.		21	18	86
MAI.	Armement (ARM).	12	5	42
	Avionique des aéronefs (AVI).	2	2	100
	Cellule et motorisation des aéronefs (CMA).	7	4	57
	Détection électromagnétique (DEM).	2	1	50
	Gestion des matériels et approvisionnements (GMA).	37	20	54
	Mobilité terrestre (MOT).	81	55	68
	Optro-électronique systèmes anti-chars et NBC (OPT).	4	0	0
	Matériels de parachutage et largage (PAR).	5	2	40
	Pyrotechnie (PYR).	3	3	100
	Maintenance systèmes info. com. NTI2 (TNU).	7	2	29
	Maintenance systèmes info. com. NTI1 (TLC).	5	3	60
	Tourelles et conduite de tir (TOU).	6	5	83
Total MAI.		171	102	60

Domaine.	Nature de filière.	Dossiers reçus.	Plan de recrutement 2006.	Taux (%).
MVT.	Régulation des ravitaillements (REG).	68	28	41
	Appui-mouvement (APP).	23	9	39
	Livraison par air (LAE).	4	3	75
	Transbordement maritime (TBM).	9	2	22
	Instruction élémentaire de conduite (IEC).	5	5	100
	Total MVT.	109	47	43
SAN.	Spécialiste paramédical (HOS).	20	20	100
	Secrétaire administratif (ASA).	40	40	100
Total SAN.		60	60	100
TOTAL.				
		1475	795	54

ANNEXE V.

DOMAINES ET FILIÈRES OUVERTS AUX NON TITULAIRES DU CERTIFICAT TECHNIQUE ÉLÉMENTAIRE DE LA SPÉCIALITÉ.

Domaine.	Nature de filière.	CTE demandé.	Niveau civil requis.
MAI.	Gestion des matériels et approvisionnements.	Indifférent.	BEP distribution et magasinage. BAC PRO logistique et transport : logistique de distribution. BEP ou CAP ou BAC PRO gestion-comptabilité.
	Structure des aéronefs.	Indifférent.	CAP ou BEP chaudronnerie aéronautique. BAC PRO structures aéronautiques.
	Avionique.	Indifférent.	BAC PRO aéronautique : mécanicien système avionique.
	Cellule et motorisation des aéronefs.	Indifférent.	CAP mécanicien cellules aéronefs BAC PRO aéronautique mécanicien système cellule.
	Armement.	Indifférent.	CAP métallerie. BEP outillages. BEP productique mécanique.
	Détection électromagnétique.	Indifférent.	CAP ou BEP électrotechnique ou électronique.
	Mobilité terrestre.	Indifférent.	CAP mécanicien. BEP maintenance des véhicules. MC réparateur en équipements de moteurs diesel. BAC PRO maintenance automobile. BP réparateur automobile. BTS maintenance après vente auto, véhicules particuliers.
	Optronique systèmes d'armes antichar et défense NBC.	Indifférent.	CAP ou BEP électrotechnique ou électronique.
	Maintenance des systèmes d'information et télécom NTI 2 (MSIC2).	Indifférent.	CAP équipements connectique contrôle, CAP ou BEP électrotechnique ou électronique. BAC Pro maintenance des réseaux bureautique et télématique.
	Maintenance des systèmes d'information et télécom NTI 1 (MSIC 1).	Indifférent.	CAP ou BEP électrotechnique ou électronique.
Pyrotechnie.	Indifférent.	BEP distribution et magasinage. BAC PRO logistique et transport : logistique de distribution. BEP ou CAP ou BAC PRO gestion-comptabilité.	

Domaine.	Nature de filière.	CTE demandé.	Niveau civil requis.
	Matériels de parachutage et largage : — Option conditionnement. — Option réparation.	Indifférent.	Indifférent. BEP ou CAP ou BAC PRO couture.
	Tourelles et conduite de tir.	Indifférent.	CAP ou BEP électrotechnique ou électronique.
MVT. (suite)	Régulation / ravitaillement.	Indifférent.	CAP conducteur routier ou conduite routière. BEP conduite et services dans le transport routier. CFP conducteur routier. CAP magasinage et messagerie avec CCP cariste. BEP distribution et magasinage avec CCP cariste. CAP agent d'accueil et de conduite routière « transport de personnes ». CFP transport de voyageurs.
	Livraison par air.	Indifférent.	CAP magasinage et messagerie avec CCP cariste. BEP distribution et magasinage avec CCP cariste.
	Instruction élémentaire de conduite.	Indifférent.	Brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite auto et de la sécurité routière.
	Appui-mouvement	Indifférent.	Indifférent.
	Transbordement maritime.	Indifférent.	CAP de navigation fluviale. BEP de transport fluvial. BEP maritime de marin du commerce.
INF.	CBT VAB.	Indifférent.	Néant. Nécessitera formation CT1 long.
	CBT méca.		
SIC.	Emploi systèmes et réseaux informatiques.	Indifférent.	BAC général, BAC PRO.
RGE.	Interception localisation brouillage.	Indifférent.	Indifférent.

Domaine.	Nature de filière.	CTE demandé.	Niveau civil requis.
GRH.	Administration des personnels.	Indifférent.	CAP, BEP, BAC PRO des métiers du secrétariat ou comptabilité-gestion ou métier approchant, ou BAC indifférent.
DSA.	SAMP.	Indifférent.	Indifférent.
	SACP- SATCP.		
GEN.	Eau électromécanique.	Indifférent.	BEP électromécanique.
BLD.	Leclerc.	Indifférent.	CAP, BEP et « apte char ».
ADM.	Gestion des approvisionnements (GAP).	Indifférent.	CAP, BEP de magasinage, BAC PRO logistique.
	AES.	Indifférent.	CAP, BEP des métiers du secrétariat.
	Restauration, hôtellerie, loisirs.	Indifférent.	CAP BEP, BAC PRO action force de vente ou métier approchant, métiers de la restauration et métiers de bouche.
	Électromécanicien frigoriste.	CTE EMF ou CTE MAI électro-mécanicien en chaud et froid.	CAP, BEP, BAC PRO électricité, électrotechnique, électromécanique, maintenance des appareils ou équipements ménagers, énergétique, électronique.

ANNEXE VI.

**COMPOSITION DU DOSSIER ADMINISTRATIF À ADRESSER À L'ÉCOLE NATIONALE DES
SOUS-OFFICIERS D'ACTIVE.**

1. Livret médical réduit.
2. Certificat médical d'aptitude datant de moins d'un an (imprimé n° 620-4*/1), couvrant la totalité du stage et précisant explicitement l'aptitude à servir comme sous-officier des armes ou des services selon le cas du candidat.
3. Fiche individuelle de renseignements, du modèle figurant en annexe VII (visée par le corps).
4. Photocopie du brevet d'aptitude de spécialité du 1er degré (BAS1), pour les candidats qui en sont détenteurs.
5. Photocopie de la dernière fiche des résultats COVAPI (correspondant à la période de notation 2005-2006).
6. Copie du certificat d'aptitude au tir (1 et 2).
7. Copie du brevet militaire de conduite.
8. Copie de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).
9. Quatre photographies d'identité.

ANNEXE VII.

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS.

(À fournir en deux exemplaires.

1. ÉTAT-CIVIL.

NOM patronymique ⁽³⁾:

NOM d'usage (3) :

Prénoms :

Nom d'épouse (pour les femmes mariées) :

Date et lieu de naissance :

2. SITUATION MILITAIRE.

Grade détenu et date de nomination :

Identifiant défense (matricule) :

Arme :

Domaine de spécialité :

Région terre :

Corps d'affectation actuel :

Adresse complète du corps (pour les candidats affectés en Allemagne, préciser uniquement le SP) :

Emploi tenu actuellement :

Origine ⁽⁴⁾ :

VSL.	VBS.	Rang.	EVAT.	École (laquelle).	Autre.
------	------	-------	-------	----------------------	--------

Date d'entrée en service (éventuellement rectifiée) :

3. NIVEAU DE FORMATION (2).

BMPE : OUI - NON

BAS 1 : OUI - NON

AUTRES :

CM 1 : OUI - NON

CT 1 : OUI - NON

CVA 1 : OUI - NON

CME+CTE : OUI - NON

Vous possédez le CT 1, précisez lequel :

Diplôme scolaire (4) :

(3) En capitales d'imprimerie.

(4) Rayer les mentions inutiles.

CEP.	CAP.	BEPC.	BEP.	BAC.	Post-BAC.
------	------	-------	------	------	-----------

Niveau général :

Niveau scolaire :

4. ADMINISTRATION.

Numéro sécurité sociale : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_ /_/_/_

Numéro de mutuelle militaire :

Numéro du CTAC et ville de rattachement :

Talon d'identification du dernier bulletin de solde :

--

Situation de famille :

Célibataire.	Concubinage	Marié.	Divorcé.	Veuf.	Nombre d'enfants à charge :
--------------	-------------	--------	----------	-------	-----------------------------

Nom, adresse, téléphone et lien avec le candidat de la personne à prévenir en cas de nécessité :